

AVIS PUBLIC



CONSULTATION ÉCRITE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le [mardi 7 septembre, à 19 h](#), en présentiel, à la salle du conseil de la mairie de l'arrondissement d'Anjou, située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, à moins que la Santé publique n'en décide autrement, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet :

- lot numéro 1 114 173 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-408, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 7100, avenue de Montpensier, une allée d'accès d'une largeur de 6 mètres, alors que le règlement RCA 40 exige qu'une allée d'accès pour une habitation unifamiliale isolée ait une largeur maximale de 5 mètres.

En vertu du décret du 4 août 2021, [numéro 1074-2021](#), qui maintient l'arrêté ministériel 2020-049 signé par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui prévoit notamment ce qui suit : «Que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours ».

Conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du **13 août 2021 au 27 août 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, en mentionnant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel, ainsi que l'adresse de la dérogation mineure concernée à l'adresse suivante :

Par courriel : greffe_anjou@montreal.ca

Par courrier :

Consultation écrite – Dérogation mineure – 7100, avenue de Montpensier
À l'attention du secrétaire d'arrondissement
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine,
Anjou (Québec) H1K 4B9

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 27 août 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 12 août 2021.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par intérim